



COMMUNIQUÉ DE PRESSE 17/10/2014

Loi sur la transition énergétique : une avancée pour Enercoop, à concrétiser

Mardi 14 octobre, l'Assemblée nationale a voté le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte en première lecture. Le texte de la Ministre de l'Écologie, Ségolène Royal, devrait permettre d'engager la France dans une nouvelle dynamique avec des objectifs ambitieux en termes de développement des énergies renouvelables et de réduction de la part du nucléaire.

Enercoop se félicite des avancées du texte, avec la promotion de l'économie circulaire proposant de nouveaux modes de consommation et de production, et la reconnaissance du rôle que peut jouer l'économie sociale et solidaire dans cette transition, grâce notamment au financement participatif des énergies renouvelables.

Une des évolutions majeures pour Enercoop est l'ouverture de l'obligation d'achat, dispositif de soutien aux énergies renouvelables jusqu'à présent réservé à quelques acteurs, dont principalement EDF, à des organismes qui seraient agréées par l'État. Enercoop pourrait être l'un de ces organismes, ce qui faciliterait la réalisation de son modèle de circuit court rapprochant les consommateurs des producteurs à l'échelle d'un territoire.

Toutefois, il convient de rester vigilant quant aux moyens mis en place pour atteindre les objectifs fixés, afin que ceux-ci ne demeurent pas de vaines déclarations. Il reste encore du chemin à parcourir avant que la transition énergétique prenne effet avec les derniers examens parlementaires et l'élaboration des textes réglementaires.

Enercoop est un fournisseur d'électricité d'origine 100 % renouvelable créé à l'initiative de 22 acteurs, parmi lesquels Greenpeace, les Amis de la Terre, Biocoop, le Comité de Liaison Énergies Renouvelables et la Nef, pour développer les énergies renouvelables et promouvoir la maîtrise de la consommation. Enercoop s'approvisionne auprès de producteurs d'énergie photovoltaïque, éolienne, hydraulique et biogaz. Société Coopérative d'Intérêt Collectif, ses bénéfices sont statutairement réinvestis dans la production d'énergie renouvelable et la maîtrise de la consommation d'énergie.

Enercoop propose ainsi à tous un contrat de fourniture d'électricité avec un approvisionnement direct et exclusif auprès de producteurs d'énergie renouvelable. Mais surtout, Enercoop vise à proposer aux citoyens d'investir dans la production locale d'électricité, via un maillage de coopératives régionales en cours de création, et de s'impliquer dans la gestion et la vie de ces coopératives.

Enercoop compte aujourd'hui 20 000 clients et 11 000 sociétaires.